



**Apprenez à vous défendre
pour vous,
pour lui,
pour eux,**

Ce n'est pas un hasard si notre
syndicat a pour symbole la
colombe de la Paix

**En 2007, les intérimaires voteront
pour leurs représentants du
personnel chez Manpower.**

✍ Si vous souhaitez améliorer vos conditions de travail ;

✍ Si vous voulez obtenir des salaires décents et équitables ;

✍ Si vous considérez qu'il est important que les intérimaires donnent leurs avis ;

✍ Si vous refusez les injustices ;

✍ Si vous rejetez la précarité ;

**Alors contactez-nous pour vous inscrire sur les listes que nous présenterons aux
prochaines élections CE & DP ou demandez de la documentation sur notre syndicat.**

Les élus disposent de 15 heures de délégation pour les délégués du personnel + 20 heures de délégation pour les membres du Comité d'entreprise.

Ces heures sont payées chaque mois en heures supplémentaires lorsque l'intérimaire est en mission sinon elles sont payées en heures normales.

Les intérimaires élus bénéficient en plus d'une éventuelle priorité dans l'attribution de missions au sein de l'agence ou des agences dans lesquelles ils sont inscrits afin d'éviter toute discrimination.

✂ -----

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Je souhaite me présenter sur les listes de la CFTC ☐

Je désire avoir des informations
complémentaires ☐

Coupon à retourner à CFTC-MANPOWER 13 rue Dautancourt 75017 PARIS

Section syndicale CFTC-MANPOWER 13 rue Dautancourt 75017 PARIS

Téléphone : 01.42.29.14.93 Fax : 01.42.29.14.97

courriel : cftc-manpower@wanadoo.fr

Site internet : <http://cftc.manpower.free.fr>

Intérimaires, vérifiez sur votre bulletin de salaire si votre 13^{ème} mois vous a bien été payé et est juste...

Suite à des appels d'intérimaires, des élus C.F.T.C. se sont aperçus que dans certains cas, le 13^{ème} mois dû n'était pas payé en intégralité voir pas payé du tout mais facturé aux clients.

Ils ont donc interpellé le président de MANPOWER au cours d'une réunion du Comité Central d'Entreprise (CCE) pour lui demander des explications sur les sommes dûes aux intérimaires et non payés.

Le président s'est engagé à faire effectuer des recherches et à rectifier toutes les anomalies constatées.

Le CCE suite à ces dysfonctionnements a décidé de créer une commission chargée d'étudier les problèmes de paye rencontrés par les intérimaires et à les remonter à la direction. N'hésitez pas à contacter un représentant CFTC si vous avez des doutes sur vos payes.

Nouvelle paie intérimaire (NPI)...

Lors de sa dernière réunion les élus CFTC et le Comité Central d'Entreprise de MANPOWER a rendu un avis défavorable à la NPI motivé par les difficultés qu'occasionnera celle-ci aux intérimaires et des problèmes d'organisation qu'elle provoquera dans les agences et dans les CTA.

Pour les intérimaires :

- Un retard dans l'édition du justificatif ASSEDIC jusqu'au 12 voir le 15 de chaque mois pendant la période transitoire (jusqu'au transfert informatisé des données aux ASSEDIC prévu en octobre 2007), d'où les risques de problèmes avec les ASSEDIC sur l'obtention des indemnités de chômage ;
- La nécessité de contacter l'agence ou un serveur vocal pour obtenir des acomptes (actuellement avec une paye hebdomadaire la demande d'acompte est beaucoup plus faible) ;
- L'absence d'un abonnement d'acomptes systématiques : 2 acomptes par mois possibles par les automates ; pour des acomptes supplémentaires il faudra obligatoirement passer à l'agence ;
- Dans certains cas, un intérimaire qui travaille en début de mois (du 1 au 11 par exemple) ne sera payé qu'un mois et demi plus tard avec toutefois la possibilité de demander un acompte égal à 100% de son salaire.

Pour les permanents :

- des problèmes relationnels avec certains intérimaires et risque de conflits ;
- un pic d'activité dans les CTA en fin de mois sur la saisie des relevés d'activité ;
- la difficulté à récupérer en temps voulu les relevés d'heures chez les clients (relances multiples) ;
- une surcharge d'appels d'intérimaires en début de mois lors de la réception des bulletins de paye ;
- une demande d'information et de formation à tous les acteurs (agences, CTA, Intérimaires, Clients...).

La CFTC s'est exprimée lors des réunions du CCE sur la NPI : il ne s'agit pas de refuser une évolution technologique qui correspond à un souhait que partagent beaucoup d'intérimaires de voir considérablement diminuer leur nombre de bulletins de paie.

Nous estimons qu'actuellement, il y a des lacunes dans la préparation et dans la planification de ce projet, qui pourraient être préjudiciables à l'entreprise et à ses salariés intérimaires et permanents.

Vos représentants intérimaires :

DO Nord : Bruno DEBELVALET ☎ 06.30.84.79.53
Didier DEFAUT ☎ 06.87.83.43.89
Didier HANNECART ☎ 06.61.69.47.94

DO Ouest : Dominique LELIEGE ☎ 06.18.32.24.02
Loïc LE BERRE ☎ 06.80.78.37.78
Cyril SOCHARD ☎ 06.70.54.54.84

DO Est : Raymond HEIM ☎ 06.78.50.85.31

DO Ile de France : Alain BEC

☎ 06.76.44.04.02

DO Sud-Ouest : Alain ANDRIEU ☎ 06.77.62.98.79
Alifa GENEVIEVE-ANASTASIE ☎ 06.10.87.41.47
Claude GERLAC ☎ 06.70.94.02.87
David VALLY ☎ 06.74.98.33.01
Jean-Pierre VARLET ☎ 06.26.79.58.46

DO Sud-Est : Jean-Marie ARGENCE ☎ 06.74.68.13.47
Jean-David AVAGNINA ☎ 06.82.75.23.77
Gilles LABEAUNE ☎ 06.10.30.72.86
Marc VERON ☎ 06.21.06.70.63